



## Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1996/657  
14 août 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ARABE

---

LETTRE DATÉE DU 14 AOÛT 1996, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL  
PAR LE CHARGÉ D'AFFAIRES PAR INTÉRIM DE LA MISSION PERMANENTE  
DE L'IRAQ AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer que, le 4 août 1996, à 11 heures, des avions de chasse américains ont largué 10 missiles à charge calorifique au-dessus du barrage Saddam, situé dans le gouvernorat de Ninive, dans le nord de l'Iraq.

Je vous prie de bien vouloir intervenir auprès du Gouvernement des États-Unis pour qu'il mette un terme à ces agressions perpétrées contre des objectifs civils iraqiens, et ce en violation de la Charte des Nations Unies et des règles du droit international.

En outre, je tiens à réaffirmer le droit, consacré par la loi, qu'a la République d'Iraq de demander réparation, conformément au principe de la responsabilité internationale, pour le préjudice subi par suite des actes susmentionnés, qui sont injustifiés.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim

(Signé) Saeed H. HASAN

-----